

# → RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE ? UN PROGRAMME POUR HABITER MIEUX !

Bien se chauffer tout en réduisant le montant de sa facture énergétique : c'est l'ambition affichée par le programme de rénovation thermique Habiter Mieux, piloté par l'**Anah**, à destination des propriétaires occupants modestes.



## → UN PROGRAMME NOVATEUR

- **3,8 millions, c'est le nombre de ménages** en situation de précarité énergétique consacrant plus de 10 % de leur budget au règlement de leur facture énergétique.
- **Habiter Mieux, c'est le nom du programme** destiné à aider les propriétaires occupants aux revenus modestes à entreprendre des travaux de rénovation thermique permettant d'améliorer la performance énergétique de leur logement d'au moins 25 %.
- **1,35 milliard d'euros, c'est la dotation globale** de ce programme créé dans le cadre des Investissements d'avenir et piloté par l'Agence nationale de l'habitat (Anah).
- **300 000 logements rénovés en 7 ans, c'est l'objectif** du programme.

## → UNE AIDE ET UN ACCOMPAGNEMENT

- **Habiter mieux, c'est une aide financière** pour réaliser des travaux d'économie d'énergie :
  - une **aide forfaitaire d'un montant minimum de 1 600 €** (pouvant atteindre 2 100 €) associée à une subvention aux travaux de l'Agence nationale de l'habitat (Anah) représentant 20 ou 35 % du montant total des travaux ;
  - une **aide complémentaire peut être accordée par la collectivité locale** sur le territoire duquel est situé le logement. L'aide Habiter Mieux est alors automatiquement augmentée du même montant que l'aide versée par la collectivité, dans la limite de 500 €.
- **Habiter Mieux, c'est un accompagnement personnalisé** des propriétaires. Un opérateur spécialisé se déplace chez le propriétaire pour :
  - réaliser le diagnostic du logement et les évaluations énergétiques ;
  - élaborer avec lui le projet de travaux ;
  - monter son dossier de financement ;
  - suivre avec lui le bon déroulement des travaux.

## → DES RÉSULTATS PROMETTEURS\*

- **Près de 30 000 personnes** ont déjà bénéficié de l'aide Habiter Mieux pour rénover leur logement.
- **Le gain énergétique moyen obtenu après travaux est de 39 %**. L'objectif d'amélioration énergétique d'au moins 25 % est largement dépassé.
- **90 M€ d'aides ont été** versées par l'Anah générant **235 M€ de travaux** réalisés par des artisans et des petites entreprises.

\* Résultats à mi-2012

## LES CONDITIONS À REMPLIR

### Le bénéficiaire :

- il doit occuper le logement dont il est propriétaire ;
- les revenus annuels du ménage doivent être inférieurs à des montants prédéfinis<sup>1</sup>.

### Le logement :

- il doit être achevé depuis plus de 15 ans ;
- il ne doit pas avoir donné lieu à d'autres financements de l'État depuis 5 ans.

### Les travaux :

- ils doivent garantir une amélioration de la performance énergétique du logement d'au moins 25 % ;
- ils doivent être réalisés par des professionnels du bâtiment ;
- ils ne doivent pas avoir commencé avant le dépôt du dossier ;
- ils doivent être compris dans la liste des travaux recevables<sup>1</sup>.



→ **1 Plus d'infos sur :** [www.habitermieux.fr](http://www.habitermieux.fr) ou par téléphone : 0 820 15 15 15 [numéro indigo, 0,15 € la minute].